

/MM

A T T E S T A T I O N

Je Soussigné, Jean-Philippe HUC, Officier de la Légion d'Honneur, Agent Général Fondé de Pouvoirs de l'U.A.P. UNION DES ASSURANCES DE PARIS - Marque URBAINE - atteste par la présente que la Compagnie garantit aux Conditions Générales du contrat TOUS RISQUES EXPOSITIONS, Modèle 8531, comprenant notamment le VOL; l'INCENDIE, le DEGAT des EAUX et les DOMMAGES l'Exposition " ART DE LA MULTIPLICATION " qui aura lieu dans l'Atelier des Halles du 11 Décembre 1971 au 9 Janvier 1972.

Cette Assurance couvre notamment les objets confiés par Monsieur ESMERALDO, à concurrence d'un capital de 5.100,00 F.

La présente Assurance est étendue au transport Région Parisienne - MONTBÉLIARD et retour, transport effectué par les soins des Services Municipaux.

Fait à MONTBÉLIARD le 4 Décembre 1971.

Désormais :

L'U.A.P. INCENDIE ACCIDENTS

S.A. au capital de 100.000.000 de F. entièrement versé

Siège Social : 9, Place Vendôme 75-Paris-01

Registre du Commerce Paris 55 B 6162

J. PH. HUC

Assurances - Crédits

50, Place Albert-Thomas - B.P. 108

25-MONTBÉLIARD - Tél. 91-17-53

C.C.P. Dijon 17.04.15